



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-17

L'an deux mille vingt cinq à 10h30

Le 26 février, à Charleville

Date de convocation	19 février 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
M. Jean Marie CREVISY
M Bruno CUNY
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean Louis GUERRA

Mme Dominique HUMBERT
M Jean Claude JACQUEMARD
M Jean Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Pascal MAUROY
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI – PROJET DE RESTAURATION DU BILLONNEAU – AVENANT DE PROLONGATION

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-17

Objet de la délibération :

DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI – PROJET DE RESTAURATION DU BILLONNEAU – AVENANT DE PROLONGATION

Par délibération 21/10 du 18 juin 2021, le Comité a accepté la restauration du Billonneau. Pour acter cette délégation, la communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée et l'EPAMA ont signé un avenant aux termes duquel l'achèvement de la mission était prévue au 31/12/2024.

Le 2 juillet 2024, les services de la Préfecture ont accusé réception de la demande de déclaration d'intérêt général mais a interdit de commencer les travaux avant la fin de la procédure DIG. Le projet de restauration du Billonneau n'a pu être achevé au 31/12/2024.

Pour mener à bien l'ensemble du projet il est proposé de renouveler la convention et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 qui prolonge la durée de la mission d'une année.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 de prolongation de la convention de délégation du projet de restauration du Billonneau.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.**

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

